Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, Neuchâtel

Contact

Adresses

Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, Neuchâtel
Rue de la Poudrières 135
2000 Neuchâtel

Mail

anmf@ne.ch

Téléphone

032 886 80 15

Site

http://mediation-familiale-ne.ch

Fax

Horaires

Sur rendez-vous uniquement

Informations complémentaires

Statut juridique

Association, membre de l'Association suisse de médiation

Type

Service privé d'action sociale

Subvention

Service reconnu et subventionné par le canton de Neuchâtel

Population concernée

Pour toute personne vivant un conflit avec ses grands-parents, ses parents, son conjoint, ses frères et soeurs, des jeunes adultes, des adolescents, des enfants, la famille élargie ou entre générations.

Pour les couples avec ou sans enfant, qui envisagent une séparation ou qui envisagent un divorce.

Langues

Français

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel et régions limitrophes

Procédure d'admission

Consultation uniquement sur rendez-vous :

- avant, pendant et après une séparation
- à tout moment, même si une procédure judiciaire est déjà engagée
- lorsque des conflits d'ordre pratique surgissent au sein de la famille
- lorsque des litiges subsistent ou réapparaissent
- lorsque des réadaptations quant aux décisions s'avèrent nécessaires ou souhaitables

Fonctions et bénévolat

Médiateur ou médiatrice formé,-e aux techniques de gestion de conflits (ni juriste, ni thérapeute, ni conseiller,-ère conjugal,-e) lié,-e par le secret professionnel

Prix de la cotisation

- Fr. 100.- l'heure à payer, si possible, à la fin de chaque séance
- Fr. 100.- l'heure pour la rédaction du projet d'entente
- arrangement possible en cas de difficultés financières

Informations complémentaires

Consultation également à La Chaux-de-Fonds, voir fiche Association neuchâteloise pour la médiation familiale - ANMF, La Chaux-de-Fonds

Buts

Promouvoir, développer et offrir la médiation familiale :

- négociation des modalités de la vie future en tenant compte des besoins de chacun-e, en particulier des enfants
- négociation après séparation ou divorce pour des problèmes liés à l'application des décisions prises

Prestations

Le médiateur ou médiatrice

- favorise l'écoute et dialogue dans le respect mutuel
- permet au couple de trouver ses solutions propres
- demeure neutre et impartial envers les parties concernées
- stimule l'élaboration d'un projet d'entente (accepté par le couple ou la famille et non imposé)